

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1834.

ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS	MONTANT	TOTAL	
			PAR AN.	DE LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.	
CHAPITRE I.						
Administration centrale.						
1	Traitement du Ministre.	1	21,000	21,000	21,000	
	Id. du secrétaire-général	1	8,000	8,000	95,000	
	Id. de l'administrateur des prisons.	1	8,000	8,000		
2	Id. de l'inspecteur des prisons	1	6,350	6,350		
	Id. de l'administrateur de la sûreté publique.	1	8,000	8,000		
	Id. des chefs de division et employés	34	"	56,892		
	Id. des huissiers, messagers et gens de service	10	"	7,758	13,000	
3	Matériel	"	"	13,000		
CHAPITRE II.						
Ordre judiciaire.						
Total du chapitre I ^{er}						
1	COUR DE CASSATION. — Personnel.					
	Premier président	1	14,000	14,000	233,800	
	Présidens de chambre	2	11,000	22,000		
	Conseillers.	16	9,000	144,000		
	Procureur général	1	14,000	14,000		
	Avocats généraux	2	9,000	18,000		
	Greffier	1	5,000	5,000		
	Commis-greffiers.	2	3,000	6,000		
	Huissiers audienciers	6	750	4,500		
	Messagers	2	600	1,200		
	Idem.	1	700	700		
	Chef de bureau pour le parquet	1	2,500	2,500		
	Employé Id.	1	1,200	1,200		
	Messenger huissier de salle	1	700	700	3,000	
2	Matériel et menues dépenses.					
	La cour	"	2,000	2,000		
	Le parquet.	"	1,000	1,000		
A REPORTER. . . . fr.						

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1834	CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	Observations.
21,000	21,000	"	"		
95,000	95,000	"	"		
13,000	15,000	"	2,000		
129,000	131,000	"	2,000		
233,800	233,800	"	"		
3,000	8,000	"	5,000		
236,800	241,800	"	5,000		

ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS	MONTANT	TOTAL
			PAR AN	DE LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.
				REPORT.	fr.
3	COURS D'APPEL. — <i>Personnel.</i> <i>Bruxelles, Liège, Gand.</i>				
	Premiers présidents	3	9,000	27,000	
	Présidents de chambre	6	6,300	37,800	
	Conseillers	51	5,000	255,000	
	Procureurs généraux	3	9,000	27,000	
	Premiers avocats généraux	2	6,300	12,600	
	Avocats généraux	3	6,000	18,000	
	Substituts	6	3,800	22,800	
	Greffiers	3	4,000	12,000	
	Commis-greffiers.	13	2,500	32,500	472,800
	Chefs de bureau au parquet	3	2,000	6,000	
	Employés	8	1,200	9,600	
	Messagers de la cour	3	530	1,590	
	Huissiers audienciers de la cour	11	500	5,500	
	Concierge	1	1,000	1,000	
	Idem.	1	500	500	
	Idem.	2	850	1,700	
	Messagers du parquet	3	600	1,800	
	Portier boute-feu	1	500	500	
	Présidences des assises	24	500	12,000	12,000
4	<i>Matériel des cours.</i>				
	Cour d'appel de Bruxelles.	"	"	5,000	15,000
	Id. de Liège	"	"	5,000	
	Id. de Gand	"	"	5,000	
	Mobilier pour ces trois cours et parquets	"	"	3,000	3,000
5	TRIBUNAUX DE 1 ^{re} INSTANCE ET DE COMMERCE. 1 ^{re} CLASSE. <i>Bruxelles, Liège, Gand, Anvers.</i>				
	Présidents	4	4,800	19,200	
	Vice-présidents	4	4,000	16,000	
	Juges d'instruction	6	3,780	22,380	
	Juges	22	3,200	70,400	210,980
	Procureurs du roi	4	4,800	19,200	
	Substituts	9	3,200	28,800	
	Greffiers	4	2,800	11,200	
	Commis-greffiers.	14	1,700	23,800	
				A REPORTER.	fr. 210,980

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demande POUR 1834	CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1833	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	Observations.
236,800	241,800	"	5,000		
484,890	484,890	"	"		
10,000	20,000	"	2,000		
739,690	746,690	"	7,000		

ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS	MONTANT	TOTAL
			PAR AN	DE LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.
	Rapport . . . fr				210,980
5	2 ^{me} CLASSE.				
(suite)	<i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay.</i>				
	Présidens	6	4,200	25,200	
	Vice-présidens	5	3,500	17,500	
	Juges d'instruction	6	3,200	19,500	
	Juges	30	2,800	84,000	235,860
	Procureurs du roi	6	4,200	25,200	
	Substituts	11	2,800	30,800	
	Greffiers	6	2,000	12,000	
	Commis-greffiers	18	1,200	21,600	
	3 ^{me} CLASSE.				
	<i>Audenarde, Charleroy, Courtrai, Louvain, Malines, Termonde, Verviers, Ypres.</i>				
	Présidens	8	3,600	28,800	
	Juges d'instruction	8	2,800	22,400	
	Juges	16	2,400	38,400	
	Procureurs du roi	8	3,600	28,800	169,600
	Substituts	8	2,400	19,200	
	Greffiers	8	1,800	14,400	
	Commis-greffiers	16	1,100	17,600	
	4 ^{me} CLASSE.				
	<i>Diekirch, Dinant, Furnes, Huy, Hasselt, Marche, Neufchâteau, Nivelles, Ruremonde, Saint-Hubert, Turnhout.</i>				
	Présidens	11	3,050	33,550	
	Juges d'instruction	11	2,450	26,950	
	Juges	15	2,100	31,500	
	Procureurs du roi	11	3,050	33,550	181,750
	Substituts	11	2,100	23,100	
	Greffiers	11	1,700	18,700	
	Commis-greffiers	16	900	14,400	
	Frais de bureau à répartir entre les procureurs du roi faisant fonctions de procureur criminel, et autres, où le besoin du service l'exigera	"	"	10,000	10,000
	A REPORTER. . . . fr.				808,190

ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS	MONTANT	TOTAL
			PAR AN	DE LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.
	REPORT. fr				808,190
5	GREFFIERS DE COMMERCE.				
(suite.)	A Gand, Liège, Anvers et Bruxelles	4	1,080	4,320	12,960
	A Louvain, St-Nicolas, Ostende, Mons, Tournay, Verviers, Namur, Bruges et Courtrai	9	960	8,640	
			Total de l'art. 5, chap. II.		821,150
6	JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
	Juges-de-paix à Bruxelles, Liège, Gand et Anvers . .	8	1,440	11,520	304,080
	Greffiers Id. Id.	12	480	5,760	
	Juges-de-paix à Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay, Audenarde, Charleroy, Louvain, Malines, Termonde, Verviers, Ypres et Courtrai.	21	1,200	25,200	
	Greffiers Id. Id.	22	400	8,800	
	Juges-de-paix partout ailleurs	198	960	190,080	
	Greffiers Id.	196	320	62,720	
	GREFFIERS DE POLICE				
	A Anvers, Gand et Liège	3	1,080	3,240	8,640
	A Louvain, Tirlemont, Nivelles, Malines, Audenarde, Courtrai, Tournay, Charleroy et Namur.	9	600	5,400	
			Total du chapitre II. . . fr.		
	CHAPITRE III.				
	<i>Justice militaire.</i>				
1	HAUTE-COUR.				
	Président	1	8,460	8,460	62,050
	Conseillers	5	6,350	31,750	
	Auditeur général.	1	8,460	8,460	
	Substitut	1	3,700	3,700	
	Greffier.	1	5,290	5,290	
	Commis-greffier	1	2,120	2,120	
	Commis au greffe	1	1,270	1,270	
	Commis à l'auditeur général	1	1,000	1,000	
2	Matériel de la cour	"	"	4,200	4,200
			A REPORTER. . . . fr.		4,200

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1834.	CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	Observations.
739,690	746,690 »	»	7,000		Cet article a été augmenté pour 1834 d'une somme de fr. 148,643 28 résultant : 1^{re} de la mise à exécution de la loi du 4 août 1832, en ce qui concerne les tribunaux de 1^{re} instance; 2^e du rétablissement des tribunaux de commerce de Courtrai et de Bruges; mais une économie de 5,000 fr. a été faite sur les indemnités et frais de bureau, etc. 5,000 » De sorte que l'augmentation n'est réellement plus que de 143,643 28
821,150	677,806 72	143,643 28	»		
312,720	312,720 »	»	»		
1,873,560	1,736,916 72	143,643 28	7,000		
62,050	62,050 »	»	»		
4,200	4,200 »	»	»		
66,250	66,250 »	»	»		

ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENTS.	APPOINTEMENTS	MONTANT	TOTAL
			PAR AN.	DE LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.
	REPORT. fr.				
3	AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.	2	5,502	11,004	
		1	5,417	5,417	
	Auditeurs militaires provinciaux.	1	5,291	5,291	41,605
		3	5,079	15,237	
		1	4,656	4,656	
		1	4,571	4,571	
	Auditeurs et adjoints temporaires	2	3,809	7,618	14,728
		1	2,539	2,539	
	Prévôts militaires.	9	317	2,853	2,853
	CHAPITRE IV.				
				TOTAL du chapitre III . . . fr.	
1	<i>Frais d'instruction et d'exécution y compris mille francs pour le greffier de la cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et par les administrations publiques.</i>				
	Justice civile et militaire	"	"	621,000	651,000
	Garde civile.	"	"	30,000	
	CHAPITRE V.				
Uniq.	Constructions et réparations des locaux.	"	"	35,000	35,000
	CHAPITRE VI.				
	<i>Bulletin Officiel et Moniteur.</i>				
1	Bulletin officiel. — Impression	"	"	25,000	25,000
2	MONITEUR BELGE. — <i>Personnel.</i>				
	Directeur	1	3,170	3,170	
	Correcteur	1	2,600	2,600	
	Caissier	1	1,700	1,700	
	Expéditionnaires au ministère et au bureau du <i>Moniteur.</i>	2	1,000	2,000	11,672
	Messenger	1	850	850	
	Porteurs	3	384	1,152	
	Concierge	1	200	200	
	<i>Matériel.</i>				
3	Impression, timbre, papier et menus frais.	"	"	50,000	50,000
				TOTAL du chap. VI. . . . fr.	

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demande POUR 1834	CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	Observations
66,250	66,250	"	"		En attendant que les traitemens des auditeurs militaires aient pu être fixés par une loi, dont le projet sera incessamment présenté aux Chambres, on a eu devoir les porter ici sur le pied actuel.
59,186	59,980	"	794		
125,436	126,230	"	794		
651,000	651,000	"	"		
35,000	35,000	"	"		
25,000	30,240	"	5,240		
61,672	67,930	"	6,258		
86,672	98,170	"	11,498		

ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	VOLUME D'ACTES.	APPROPRIÉTÉS PAR AN	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
	CHAPITRE VII.				
Uniq.	Pensions	"	"	10,000	10,000
	CHAPITRE VIII.				
	<i>Prisons.</i>				
1	FRAIS D'ENTRETIEN DES PRISONNIERS CIVILS ET MILITAIRES ET DE TOUT CE QUI S'Y RAPORTE ; SAVOIR : La nourriture, l'habillement, les literies, médicaments et autres objets nécessaires pour les malades, l'éclairage, le chauffage et le blanchissage, frais de transport, des détenus et tous autres frais de cette nature dans les : a. Maisons de détention de Vilvorde, de Gand, d'Alost et de correction de St-Bernard, renfermant ensemble une population moyenne de 3500, à raison de 35 cen- times environ par jour pour chaque détenu b. Maisons de sûreté civiles et militaires de Bruxelles, Liège, Mons, Gand, Bruges, Namur et Anvers, ren- fermant une population moyenne de 700 à 850, à raison de 45 centimes environ par jour pour chaque détenu c. Maisons d'arrêt, au nombre de 22, population moyenne de 6 à 800, à raison de 60 centimes environ par jour pour chaque détenu d. Maisons de passage, au nombre de 100, population moyenne de 2 à 300, à raison de 70 centimes environ par jour pour chaque détenu	" " " " "	" " " "	520,000 82,000 110,000 52,000	764,000
2	§ 1. Traitement des employés de tous rangs dans les prisons de la catégorie a. § 2. Id. Id. b. § 3. Id. Id. c. § 4. Traitement de l'inspecteur-général du service de santé militaire, chargé auxiliairement du service sani- taire des prisons § 5. Traitement alloué aux ministres des cultes	160 59 60 1 20	de 400 à 4,300 de 200 à 2,000 de 100 à 1,500 1,900 de 100 à 1,600	146,900 33,000 33,000 1,900 11,500	226,300
3	Indemnités à accorder aux gardiens pour actes de dé- vouement et conduite exemplaire	"	"	2,500	2,500
4	Frais d'impression et de bureau pour les prisons de la catégorie a. Id. Id. b. Id. Id. c.	" " "	" " "	5,500 1,500 1,000	8,000
A REPORTER. fr.					

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demande pour 1834	CRÉDITS accusés pour 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834	CRÉDITS définitivement alloués pour 1834	Observations.
10,000	47,500	,	37,500		
764,000	775,000	»	11,000		ART 1er Cette dépense est calculée d'après la moyenne des années précédentes
226,300	226,810	»	510		ART 2e. Il serait impossible d'obtenir une diminution plus forte à moins de renvoyer des employés qui ne méritent pas cette disgrâce, et qui d'ailleurs se rendent utiles.
2,500	2,500	»	»		
8,000	8,000	»	»		
1,000,800	1,012,310	,	11,510		

ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE D'AGENS.	APPOINTEMENTS	MONTANT	TOTAL
			PAR AN.	DE LA DÉPENSE.	PAR SERVICE.
	REPORT fr.				
5	TRAVAUX URGENS DE CONSTRUCTION, RÉPARATION ET ENTRETIEN DU MOBILIER.				
	Frais de constructions nouvelles et réparations pour les prisons de la catégorie a. . . .	"	"	80,000	153,000
	Id. Id. b. . . .	"	"	18,000	
	Id. Id. c. . . .	"	"	55,000	
6	Achat des matières premières pour les ateliers des pri- sons, pour peines et paiement des salaires	"	"	1,000,000	1,000,000
	TOTAL du chap. VIII. . . . fr.				
	CHAPITRE IX.				
	<i>Établissements de bienfaisance.</i>				
1	Frais d'entretien et de transport des mendiants dont le domicile de secours est inconnu	"	"	11,630	11,630
2	Secours à accorder aux établissemens de bienfaisance en cas d'insuffisance de leurs ressources.	"	"	30,000	30,000
3	Pour avances à faire au nom des communes à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité de la société de bienfaisance	"	"	74,074	74,074
4	Subsides pour les enfans trouvés et abandonnés sans préjudice du concours des communes et des provinces.	"	"	200,000	200,000
	TOTAL du chap. IX. . . . fr.				
	CHAPITRE X.				
	<i>Police.</i>				
Uniq.	Frais de police, mesure de sûreté publique.	"	"	50,000	50,000
	CHAPITRE XI.				
Uniq.	Dépenses ignorées et imprévues	"	"	10,000	10,000

TOTAL par ARTICLE DU CRÉDIT demandé POUR 1834.	CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1833.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1834.	CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	Observations.
1,000,800	1,012,310	"	11,510		ART. 5°. La modicité des allocations accordées en 1832 et 1833, a empêché l'exécution de différentes constructions dont l'urgence était démontrée et qui étaient réclamées par les administrations locales. Ce serait entraver le service que de les ajourner encore, et il est impossible de faire face à ces besoins, sans augmenter de 53,000 francs l'allocation accordée en 1833. ART. 6°. Cette augmentation est nécessaire par la hausse survenue dans les prix du lin et du fil de lin.
153,000	100,000	53,000	"		
1,000,000	900,000	100,000	"		
2,153,800	2,012,310	153,000	11,510		ART. 2°. Prévoyant la nécessité d'accorder des subsides aux dépôts de mendicité provinciaux, pour y introduire ou y encourager l'habitude du travail, le Gouvernement, afin d'être à même de secondar les vues émises à cet égard au sein des Chambres lors de la discussion de la loi du 13 août 1833, a jugé indispensable de demander une augmentation de 12,000 francs sur l'allocation accordée au Budget précédent.
Différence en plus sur ce chapitre.		141,490			
11,630	11,630	"	"		
30,000	18,000	12,000	"		
74,074	74,074	"	"		
200,000	200,000	"	"		
315,704	303,704	12,000	"		
50,000	85,000	"	35,000		
10,000	15,000	"	5,000		

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DÉMANDÉS POUR 1834.
Récapitulation.		
CHAPITRE PREMIER.		
<i>Administration centrale.</i>		
1	Traitement du Ministre	21,000
2	Idem des employés	95,000
3	Matériel	13,000
CHAPITRE II.		
<i>Ordre judiciaire.</i>		
1	Cour de Cassation. — <i>Personnel</i>	233,800
2	Idem — <i>Matériel</i>	3,000
3	Cours d'appel. — <i>Personnel</i>	484,890
4	Idem — <i>Matériel</i>	18,000
5	Tribunaux de première instance et de commerce	821,150
6	Justices de-peace et tribunaux de police	312,720
CHAPITRE III.		
<i>Justice militaire.</i>		
1	Haute cour militaire — <i>Personnel</i>	62,050
2	Idem — <i>Matériel</i>	4,200
3	Auditeurs militaires et prévôts	59,186
CHAPITRE IV.		
Unique.	Frais de poursuite et d'exécution, y compris mille francs pour le greffier de la cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et par les administrations publiques.	651,000
CHAPITRE V.		
Unique.	Constructions et réparations des locaux	35,000
CHAPITRE VI.		
<i>Bulletin-Officiel et Moniteur.</i>		
1	Bulletin-Officiel. — <i>Impression</i>	25,000
2	Moniteur — <i>Personnel</i>	11,672
3	Idem — <i>Tambre, impression, papier, etc.</i>	50,000
À REPORTER.		2,900,668

CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1833.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	EN MOINS AU BUDGET DE 1834.		
21,000 »	»	»		
95,000 »	»	»		
15,000 »	»	2,000		
233,800 »	»	»		
8,000 »	»	5,000		
484,890 »	»	»		
20,000 »	»	2,000		
677,506 72	143,643 28	»		
312,720 »	»	»		
62,050 »	»	»		
4,200 »	»	»		
89,980 »	»	794		
651,000 »	»	»		
35,000 »	»	»		
30,240 »	»	5,240		
67,930 »	»	6,258		
2,778,316 72	143,643 28	21,292		

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1834.
	REPORT	2,900,668
	CHAPITRE VII.	
Unique.	Pensions	10,000
	CHAPITRE VIII.	
	<i>Prisons.</i>	
1	Frais d'entretien et de nourriture des détenus	764,000
2	Traitemens des employés attachés au service des prisons	226,300
3	Récompenses à accorder aux gardiens pour conduite exemplaire et actes de dévouement	2,500
4	Frais d'impression et de bureau.	8,000
5	Réparations des bâtimens, constructions et entretien, etc.	153,000
6	Achat de matières premières et salaires	1,000,000
	CHAPITRE IX.	
	<i>Établissements de bienfaisance.</i>	
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu	11,630
2	Secours à accorder aux établissemens de bienfaisance en cas d'insuffisance de leurs ressources	30,000
3	Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité de la société de bienfaisance	74,074
4	Subsides pour les enfans trouvés et abandonnés sans préjudice du concours des communes et des provinces.	200,000
	CHAPITRE X.	
Unique.	Frais de police, mesures de sûreté publique.	50,000
	CHAPITRE XI.	
Unique.	Dépenses ignorées et imprévues.	10,000
	TOTAUX. fr.	5,440,172

CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1833.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1834.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1834.	EN MOINS AU BUDGET DE 1834.		
2,778,316 72	143,643 28	21,292 »		
47,800 »	»	37,800 »		
775,000 »	»	11,000 »		
226,810 »	»	510 »		
2,500 »	»	»		
8,000 »	»	»		
100,000 »	53,000 »	»		
900,000 »	100,000 »	»		
11,630 »	»	»		
18,000 »	12,000 »	»		
74,074 »	»	»		
200,000 »	»	»		
85,000 »	»	35,000 »		
15,000 »	»	5,000 »		
5,241,830 72	308,643 28	110,302 »		
En plus. . .	198,341 28			

Bruxelles, le 17 octobre 1833.

Le Ministre de la Justice,

LEBEAU.

